

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 AOÛT 2024

L'An deux mil vingt-quatre le **vendredi 9 août** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAT-SUR-GANAVEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel PLAZANET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 août 2024

PRÉSENTS : Serge CHASSAGNE, Michel DESSENNE, Marie-Françoise DUPUY, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Pierre LOFFICIAL, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Claire NONY, Michel PLAZANET, Nelly PRIOUX, Jacques WARTEL

ABSENTS : Alexis DROUET, Martin MOLLE , Cécile SAGE

POUVOIR : Alexis DROUET a donné pouvoir à Claire NONY

Martin MOLLE a donné pouvoir à Pierre LOFFICIAL

Cécile SAGE a donné pouvoir à Pascal GRELLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Françoise DUPUY

QUORUM : atteint

Ordre du jour

- ✓ Contrat de travail de l'accompagnatrice scolaire pour la rentrée 2024-2025 ;
- ✓ Adhésion au service de Médecine préventive avec le Centre de Gestion ;
- ✓ Avis sur le rattachement de la commune nouvelle « Les Trois Saints » à la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche ;
- ✓ Adhésion pour la compétence optionnelle SIG « Système d'Information Géographique » de la FDEE 19 ;
- ✓ Travaux du cimetière et jardin du souvenir – Projet définitif – Demandes de Subventions ; ✓ Dossier Vergne, Route du Puy l'Alouette ;
- ✓ Evocation du projet « Terrain Gorse » ;
- ✓ Acquisition de matériel (tondeuse, pulvérisateur) ;
- ✓ Travaux de rénovation de la Mairie ;
- ✓ Questions diverses ;

1 – Contrat de travail de l'accompagnatrice scolaire pour la rentrée 2024-2025

Annualisation du contrat sur la durée de l'année scolaire 2024-2025 ; cette modification répond à une demande du Centre de gestion.

DELIBERATION

Voté à l'unanimité

2- Adhésion au service de Médecine préventive avec le Centre de Gestion

Le Centre de gestion 19 a signé une convention avec le département de la Dordogne, concernant la médecine préventive des agents communaux ; un médecin est affecté aux 2 départements réunis dans la structure SPST 19-24

Les visites médicales sont facturées 88,14€

La convention est signée jusqu'au 31.12.2027

DELIBERATION

Voté à l'unanimité

3. Avis sur le rattachement de la commune nouvelle « Les Trois Saints » à la Communauté de Communes du Pays d’Uzerche

Les communes de **SAINT YBARD, SAINT MARTIN-SEPERT et SAINT PARDOUX CORBIER** regroupées dans une commune nouvelle baptisée **LES TROIS SAINTS** ont souhaité adhérer à la communauté de communes PAYS D’UZERCHE

Il est demandé aux communes de l’EPCI d’approuver l’adhésion de la commune nouvelle.

DELIBERATION

POUR 12

Serge CHASSAGNE, Alexis DROUET, Marie-Françoise DUPUY, Pascal GRELLET, Ghislaine LAVAUD STOTE, Pierre LOFFICIAL, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE, Claire NONY, Michel PLAZANET, Cécile SAGE, Jacques WARTEL

ABSTENTION 2

Michel DESSENNE, Nelly PRIOUX

4 Adhésion pour la compétence optionnelle SIG « Système d’Information Géographique » de la FDEE 19

Adhésion de la commune au Système d’information Géographique de le FDEE19, permettant la cartographique informatisée des réseaux de la commune ; ce système sera mis à la disposition des usagers par l’intermédiaire de la mairie.

Cette adhésion est gratuite pour la commune de Condat, déjà adhérente à la FDEE 19.

DELIBERATION

Voté à l’unanimité

5. Travaux du cimetière et jardin du souvenir – Projet définitif – Demandes de Subventions

Les factures des travaux d’aménagement du jardin du souvenir et du columbarium se montent à 70.471,37€ TTC ; le montant a été modifié suite à la livraison par l’entreprise GRANIMOND de 2 columbarium.

DELIBERATION

Voté à l’unanimité

6. Dossier Vergne, Route du Puy l’Alouette

Mr Terrasson a donné son accord écrit pour un échange

16a10ca seront cédés par M Terrasson

12a48ca seront cédés par la commune

Il y a lieu de procéder à l’affichage public et le maire prendra rendez-vous chez le notaire pour finaliser l’acte d’échange

DELIBERATION

Voté à l’unanimité

7. Evocation du projet « Terrain Gorse »

Mme Nony a négocié avec les propriétaires pour un montant de 50.000€ pour 4.759 m²

Le terrain fera l'objet d'une visite de la DDT le 22 août prochain.

Suite à la demande faite lors du précédent conseil municipal, l'achat du terrain « Gorse » est soumis à délibération :

DELIBERATION :

POUR 9 voix

Michel DESSENNE, Alexis DROUET, Marie-Françoise DUPUY, Ghislaine LAVAUD STOTE, Pierre LOFFICIAL, Cyril MALIGE-LEQUENNE, Martin MOLLE, Claire NONY, Jacques WARTEL.

CONTRE 5 voix

Serge CHASSAGNE, Pascal GRELLET, Michel PLAZANET, Nelly PRIOUX, Cécile SAGE

8. Acquisition de matériel (tondeuse, pulvérisateur)

Il est proposé au conseil l'achat d'une tondeuse autoportée et d'un pulvérisateur pour remplacer le matériel actuel des agents

Le devis PENAUD est de 8.390,94 € HT

DELIBERATION :

Voté à l'unanimité

Plusieurs devis ont été signés par le maire

Radiateurs pour les chambres d'hôtes entreprise CHEZE	2.179,33 € HT
---	---------------

Peintures des fenêtres entreprise BCP GUIMBELET	915,80 € HT
---	-------------

Achat de barrières de protection au bar et chambres d'hôtes

JPP EQUIPEMENTS	1316,45€ HT
-----------------	-------------

9. Travaux de rénovation de la Mairie

Le devis entreprise BCP GUIMBELET se monte à 5.975,03 € HT

DELIBERATION :

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

++ Mme MAISON a adressé un courrier concernant des problèmes d'écoulement des eaux sur son terrain, rue de la Fontaine du Curé ; la commission des travaux se rendra sur place pour étude.

++ Chemin de l'arbre sec : Lors des travaux de coupes de bois par la SOCIETE FORESTIERE DU LIMOUSIN une partie du chemin a été dégradée. il a été établi par M. Bachellerie un devis de remise en état de 6.192 € accepté par la société et la commune prendra à sa charge le restant de l'empierrement du surplus du chemin jusqu'à la RD pour un montant de 1.000€.

++ Bois sectionnaux : En 2020, la vente des bois sectionnaux a rapporté 3000€ intégrés à la comptabilité de la commune ; les titulaires des sectionnaux demandent que cette somme soit affectée en 2025 soit au bornage des sectionnaux , soit à la création et à l'entretien des chemins.

++Mme CROUZILLE a déposé une demande à la mairie concernant un échange d'emprise de chemin rural au Chedal.

++ Claire Nony rappelle au maire de signer le courrier informant les familles avant la rentrée scolaire du changement de tarif de la cantine scolaire et des modalités de règlement par suite de la suppression de la régie.

++ Pascal Grellet demande si la conformité sécurité des jeux d'enfants a été vérifiée.

La séance est levée à 23h15